VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Benjamin GOLDLUST, Mélanie LUCCIANO

Coefficient: 3; durée: 5 heures

Cette année, 199 candidats optionnaires de lettres classiques ont composé en version latine et

court thème. Avec une moyenne de 10,05 et des notes s'échelonnant de 0 à 20, les résultats sont

tout à fait stables par rapport aux années précédentes. Hormis un certain nombre de copies dont

la grande faiblesse est très peu représentative de l'ensemble, le jury tient à saluer la bonne tenue

de l'épreuve avec, notamment, une fort bonne tête de concours, puisque plus du quart des

candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14, ce qui est la preuve d'une préparation

de qualité.

I) **Version**

La version choisie cette année pour les spécialistes de Lettres Classiques est un extrait du livre

III du De rerum natura de Lucrèce, dans lequel est développé un élément central de

l'argumentation épicurienne sur la crainte de la mort : puisque l'âme est, comme le corps,

soumise aux maladies et à la dissolution, les hommes n'ont pas à redouter un quelconque

châtiment divin après leur décès. Ce thème lucrétien de la crainte de la mort avait d'ailleurs été

déjà proposé aux candidats spécialistes en 2003, à la faveur d'un autre passage (III, 59-86).

Seize ans plus tard, le jury a pu se réjouir de constater que, face à un auteur parfois réputé

difficile, une majorité de candidats parvient à analyser les vers latins et à proposer des

traductions précises et, dans certains cas, élégantes.

Conseils généraux

Très matériellement d'abord, le jury voudrait attirer l'attention des candidats sur la

nécessité d'aérer davantage les copies en sautant des lignes et en écrivant de façon plus lisible.

Il souhaite ensuite insister sur l'importance fondamentale d'une bonne connaissance des structures grammaticales françaises : en effet, l'exercice de version latine permet de démontrer ses connaissances aussi bien en latin qu'en français et les erreurs telles que « après que » suivi d'un subjonctif sont sanctionnées au même titre qu'une faute de mode en latin. De même, l'usage des accents et des virgules n'est pas facultatif : le négliger peut conduire au mieux à des difficultés de lecture, lorsque des éléments juxtaposés ne sont pas séparés par des virgules, au pire à de véritables contre-sens. L'orthographe entre bien sûr pleinement dans la notation de la version : il convient de garder suffisamment de temps pour se relire et corriger les erreurs d'inattention, du type « boulverser », qui apparaissent souvent, la fatigue aidant, en fin de copie.

Il convient de garder à l'esprit la cohérence du texte : ainsi, s'il était tout à fait possible de traduire le terme *animus* par « âme », il fallait en revanche être bien attentif à utiliser par la suite le pronom personnel « elle » et non « il », comme le genre en latin d'*animus* pouvait porter à le faire. De même, dans le cas d'une coordination entre subordonnées, il est important de répéter le « que » subordonnant, au risque de transformer sans le vouloir la proposition en une principale : à titre d'exemple, pour les vers 16-17, le *cum* régit à la fois *penetrauit* et *discessit* ; il faut donc traduire : « lorsque la force...a envahi **et que** la chaleur s'est répandue... ».

Enfin, la mention « d'après Lucrèce », qui ouvre ou conclut certaines copies, ne peut qualifier le texte latin soumis à la sagacité des candidats et s'applique donc forcément à la traduction elle-même, ce qui est de mauvais augure !

Éléments de commentaire grammatical sur le texte

Huc accedit uti uideamus, corpus ut ipsum/suscipere inmanis morbos durumque dolorem,/sic animum curas acris luctumque metumque;/quare participem leti quoque conuenit esse.

Dans les premiers vers de l'extrait, Lucrèce propose un nouvel argument dans son raisonnement : non seulement le corps malade ou vieillissant ne peut retenir l'âme en lui – argument qui vient d'être développé, ici repris dans le premier vers par *huc*, qui ne doit pas être confondu avec l'accusatif masculin singulier *hunc* du pronom-adjectif démonstratif –, mais l'âme est soumise elle aussi à des maladies. Le tour *accedit huc*, du reste très courant chez Lucrèce, était donné dans Gaffiot ; le dictionnaire indique par ailleurs aussi la construction *accedit ut*, qui n'a pas toujours été reconnue dans les copies. Attention donc à l'analyse des

termes, mais surtout à leur construction : *uti*, équivalent de *ut*, ne pouvait ici en aucun cas être l'infinitif de *utor*.

Le jury voudrait également rappeler l'importance d'une lecture complète du texte à traduire, surtout lorsqu'il s'agit de vers, qui ne constituent pas forcément une unité syntaxique close. Par exemple, il fallait bien voir la corrélation, entre les vers 1 et 3, *corpus ut ...sic animum*, qui permettait alors de comprendre la nature comparative du *ut* et la construction elliptique du vers 3 (où il faut reprendre l'infinitif *suscipere*, qui dépend de *uideamus ut*). Le balancement corrélatif, dont chaque membre doit être traduit (« de même que... même »), donnait la clé de lecture du texte : le parallélisme entre les phénomènes qui se produisent dans le corps et ceux qui se produisent dans l'âme.

La forme –is des adjectifs de la 2ème classe pour l'accusatif pluriel doit être connue : ainsi *inmanis* ne pouvait qualifier que *morbos* – et en aucun cas *corpus* –, *acris* ne pouvait qualifier que *curas*. De même, il convient de vérifier les accords et la construction de la coordination : *dolor* est bien un substantif masculin, qualifié par *durum* du fait de la place du – *que*. Le lien entre *morbos* et *dolorem* a conduit le jury à accepter une traduction par un groupe au pluriel (« des maladies et des douleurs »), mais il invite les candidats à ne pas effectuer de telles modifications lorsqu'elles ne sont pas nécessaires à la traduction.

Le jury a également accepté la traduction par « âme » pour le terme *animus*, qui était assez naturelle du fait du titre proposé (« Les maladies du corps atteignent aussi l'âme, qui mourra comme lui »), traduction qui pouvait aussi être reprise au vers 23 pour rendre *anima*.

La construction du vers 4 a parfois posé problème aux candidats : il fallait bien voir la structure infinitive introduite par l'impersonnel *conuenit*, dans laquelle *participem* se rapporte à *animum*. Enfin, l'omission de *quoque* empêchait de dégager le sens du raisonnement : l'âme aussi, comme le corps, est mortelle.

Quin etiam morbis in corporis auius errat /saepe animus; dementit enim deliraque fatur, / interdumque graui lethargo fertur in altum /aeternumque soporem oculis nutuque cadenti, / unde neque exaudit uoces nec noscere uoltus / illorum potis est, ad uitam qui reuocantes / circumstant lacrimis rorantes ora genasque.

Les vers 5 à 11 donnent à voir un tableau de l'âme en proie aux maladies corporelles : il convenait de bien voir que les vers s'enchaînaient alors entre eux à la fois par des procédés de juxtaposition (entre *errat* et *dementit* par exemple), de coordination (entre *dementit*, *fatur* et *fertur*), mais aussi de subordination avec l'adverbe relatif *unde* et le pronom relatif *qui*. Il était

alors tout à fait possible de rendre le texte en conservant cette structure : encore une fois, il est inutile de déplacer l'ordre des propositions si cela n'est pas nécessaire à la compréhension ou à la traduction.

Si le rejet du sujet *animus* au vers suivant invite à lire comme un attribut l'adjectif qui le qualifie, auius (vers 5) – qu'il ne faut pas confondre, en lisant trop vite, avec le substantif auus, le vieillard –, le jury a accepté les traductions qui en faisaient un épithète. La préposition in est postposée par rapport à son régime morbis, comme cela peut arriver en poésie ; la présence du génitif corporis, qui ne peut qu'être le complément du nom de morbis, permettait de parvenir aisément à la construction. En revanche, il ne fallait pas se laisser tromper par le contre-rejet du vers 7 in altum : la préposition in a bien ici pour régime soporem, qualifié par les deux adjectifs altum et aeternum coordonnés par -que. Comme nous l'avons dit, animus est encore le sujet de *fatur*, qui ne doit donc pas être construit comme un impersonnel, et de *fertur*, qui a bien un sens passif, avec la présence du complément d'agent graui lethargo. Le groupe à l'ablatif oculis nutuque cadenti était sans doute le plus compliqué à comprendre ici : Gaffiot, qui propose pour *nutus* les sens « signe de tête » ou « volonté » n'aidait certes pas beaucoup les candidats ici. C'est la coordination avec oculis qui permettait de comprendre que le terme désigne également une partie du corps, la tête ou la nuque, ou plus précisément l'action de baisser la tête. La forme en -i du participe présent à l'ablatif conduit à penser que le participe a ici une valeur adjectivale et non verbale (cf. Grammaire Sausy, §35), et l'ablatif une valeur de circonstance concomitante (cf. Ernout-Thomas, §111).

Dans la relative introduite par *unde*, c'est de nouveau le balancement *neque... nec* qui permet de construire : *animus* est encore le sujet de *exaudit* et de *potis est*, équivalent de *potest*. En revanche, l'antécédent du pronom relatif *qui* est bien *illorum*, complément du nom *uoltus*. Les deux participes *reuocantes* et *rorantes* se rapportent également à *qui*, c'est-à-dire aux personnes qui entourent le malade. Une des difficultés de ces vers consistait à bien voir qu'il fallait sous-entendre *animum* comme objet de *reuocantes* et ainsi traduire « en tentant de la rappeler » et non pas « en tentant de rappeler », qui n'offrait pas de sens ici. Le jury a, par ailleurs, apprécié les traductions qui rendaient la valeur de tentative de l'action que peut avoir le participe présent (cf. Grammaire Sausy, §338), sans toutefois pénaliser celles qui ne le faisaient pas. De même, l'explicitation par l'emploi du possessif « en baignant de larmes **leur** visage et **leurs** joues » a été valorisée.

Quare animum quoque dissolui fateare necessest, / quandoquidem penetrant in eum contagia morbi.

Ces deux vers ne présentaient pas de difficulté majeure à partir du moment où la construction *necessest* (pour *necesse est*) avec le subjonctif de 2ème personne du singulier *fateare* (pour *fatearis*) était bien vue. Cette 2ème personne du subjonctif a une valeur généralisante : les candidats pouvaient alors choisir de traduire par un impersonnel (« il est nécessaire de reconnaître/que l'on reconnaisse ») ou par une 2ème personne (« il est nécessaire que tu reconnaisses ») qui désignerait un interlocuteur non déterminé, ou même Memmius, dédicataire de Lucrèce. *Fateare* introduisait une proposition infinitive qui a *animum* pour sujet et *dissolui* pour verbe. Pour *contagium*, plutôt que « l'influence », il fallait bien comprendre ici que Lucrèce évoque la « contagion », l'action de la maladie.

Nam dolor ac morbus leti fabricator uterquest, / multorum exitio perdocti quod sumus ante.

Ces deux vers appelaient un effort de restitution car il était peu aisé de tenir le mot-àmot du vers ; le jury a donc accepté toutes les propositions qui, sans faire d'omission, étaient conformes au sens. Au vers 14, la forme *uterquest a* parfois posé problème, lorsque le verbe *est* n'était pas repéré ou bien lorsque le *que* était pris pour une coordination. Pour le vers 15, *exitio* à l'ablatif de moyen complète la forme verbale *perdocti sumus* ; le complément du nom *multorum* pouvait, s'agissant de poésie, être compris comme un neutre (« la fin de beaucoup de choses »), mais le masculin offrait bien plus de sens et de pertinence par rapport à l'argumentation de Lucrèce (« instruits par la fin de bien des hommes »).

Denique cur, hominem cum uini uis penetrauit / acris et in uenas discessit diditus ardor, / consequitur grauitas membrorum, praepediuntur / crura uacillanti, tardescit lingua, madet mens, / nant oculi, clamor, singultus, iurgia gliscunt, / et iam cetera de genere hoc quaecumque secuntur, / cur ea sunt, nisi quod uemens uiolentia uini / conturbare animam consueuit corpore in ipso ?

Dans cette description du corps et de l'âme soumis à l'action du vin, il fallait de nouveau ne pas se laisser entraîner par les juxtapositions et bien dégager la structure des vers : le premier

cur introduit une interrogative dont le premier verbe est consequitur; en revanche, penetrauit et discessit dépendent du cum du vers 16, qui a ici une valeur temporelle (« lorsque la force d'un vin puissant... »). Attention à la confusion entre uis et uir, qui relève sans doute d'une lecture trop rapide : ainsi, uis est bien un substantif féminin, qui ne peut avoir pour qualificatif diditus; le terme se rattache bien sûr à ardor.

Le participe présent au datif d'intérêt *uacillanti* n'a pas toujours été bien compris (« les jambes pour celui qui vacille... »). Les termes *clamor*, *singultus*, *iurgia* et *cetera* sont sujet de *gliscunt*; *cetera* est par ailleurs l'antécédent du relatif *quaecumque*, qui introduit le verbe *secuntur*. Le choix du vocabulaire n'étant pas aisé dans cette description, le jury a accepté les différentes propositions des candidats à partir du moment où elles rendaient le sens du texte et ne conduisaient pas à des expressions improbables en français.

Au vers 22, une seconde interrogative, de nouveau introduite par *cur*, terme qu'il convenait donc de répéter dans la traduction, relance l'argumentation de Lucrèce, puisque le *ea* renvoie à tout le développement précédent. Il fallait bien voir ici que le *nisi* porte sur le *quod* et sur la proposition causale qui en découle. Nous ne pouvons qu'inciter les candidats à revoir la déclinaison des adjectifs de la 2ème classe, afin d'éviter une négligence qui entrave la construction du vers : *uemens* est épicène et qualifie donc naturellement *uiolentia*. De même, il convient de ne pas confondre *ipse* et *idem*, ici dans la traduction du groupe *corpore in ipso* (« à l'intérieur même du corps »), où la préposition *in* se place, de façon assez classique, entre le déterminant et le nom.

At quaecumque queunt conturbari inque pediri, / significant, paulo si durior insinuarit / causa, fore ut pereant aeuo priuata futuro.

Le jury a retrouvé dans ces derniers vers, sans doute parce qu'il s'agissait de la fin de la version, une concentration des erreurs déjà mentionnées : des problèmes d'analyse lorsque la tmèse *in pediri*, pourtant indiquée dans le Gaffiot, n'était pas repérée, certaines copies rapprochant même *pediri* du terme *pes-pedis*, ce qui a eu une conséquence catastrophique sur le sens de la fin du texte. La coordination par *-que* entre *conturbari* et *inpediri* n'a d'ailleurs pas toujours été vue. Il convient de rendre toutes les nuances du texte, et particulièrement le comparatif *durior*, modulé par le *paulo* (« une cause un peu plus grave »). Le terme *causa*, un peu général, pouvait être glosé par un terme médical, ou tout simplement une expression comme « cause de la maladie ». La valeur de futur portée par *insinuarit* et par *fore ut* n'a pas toujours

été bien vue : s'il est difficile en français de rendre un futur après le « si », même si certaines copies ont réussi à rendre cet aspect par l'emploi d'expressions comme « s'il s'ensuit qu'une cause... », il n'y avait en revanche pas de raison de ne pas traduire le *fore ut*, qui correspond à un *futurum esse ut*, par un futur. Enfin, *priuata* renvoyait bien au sujet de *pereant*, c'est-à-dire *quaecumque*. Attention, enfin, aux adjectifs marquant la privation – ou l'abondance – comme ici *priuatus*, qui se construisent avec un complément à l'ablatif, ici *aeuo futuro*.

II) <u>Court thème</u>

Pour l'épreuve de court thème, le jury avait, cette année, choisi de proposer aux candidats un petit extrait de Pierre Nicole. Ce passage assez vif, comportant même une exclamation au discours direct enchâssée dans une phrase complexe, nous permettait de vérifier à la fois la bonne maîtrise par les candidats de plusieurs points importants de la syntaxe latine et leur sens du français. Les résultats ont été assez stables par rapport aux années précédentes et, malgré le lot commun de barbarismes et de solécismes dans les moins bonnes copies, le jury a eu plaisir à constater que, dans leur majorité, les candidats réussissent honorablement en thème, et parfois même remarquablement. Quelques excellentes copies allient même la correction grammaticale et l'élégance d'un style déjà formé, ce qui – s'agissant d'étudiants de 19 ou 20 ans – est tout à fait admirable. Le jury y voit, avec une réelle satisfaction, la preuve que les khâgneux sont entraînés avec régularité et efficacité au thème latin par leurs professeurs.

Avant d'en venir au détail du texte, nous voudrions redonner quelques conseils méthodologiques concernant l'exercice du thème Rappelons déjà qu'il est inutile de traduire le titre de l'œuvre (ici « De la connaissance de soi-même ») si cela n'est pas demandé explicitement dans le sujet. D'une manière plus générale, certains candidats passent parfois un peu vite sur des aspects fondamentaux ; nous pensons en particulier au sens du texte français et à la question de la coordination. Il faut, en premier lieu, s'assurer de comprendre dans les moindres détails le texte français, afin de dissiper toute équivoque, en étant particulièrement vigilant au classicisme de certains mots ou de certaines constructions. Le faux-sens est pénalisé en thème exactement comme en version. Par exemple, dans le texte de Nicole, le substantif « secret », qui désigne en l'occurrence le moyen mis en œuvre pour obtenir un résultat, ne

pouvait évidemment pas être traduit par *arcanum*, qui était un faux-sens caractérisé (la traduction par *ars*, entre autres possibilités, convenait bien). Les candidats doivent ensuite déterminer la nature des liaisons logiques entre les phrases françaises et établir une sorte de canevas en usant de conjonctions de coordination (et en veillant scrupuleusement à leur place dans l'ordre des mots), de subordonnants ou de relatifs de liaison (dans ce dernier cas, il est inutile d'ajouter une conjonction de coordination en plus). Le jury sanctionne l'absence de liaison entre deux phrases (coordination externe) et entre deux segments de phrases (coordination interne); il appelle donc les candidats à la plus grande précision sur ces questions. En troisième lieu, il s'agit de transposer le texte en français « latinisable », en tenant compte des spécificités du latin (par exemple, éviter de faire d'une entité abstraite ou inanimée le sujet d'un verbe d'action, subordonner plutôt que juxtaposer, ne pas laisser un verbe transitif sans complément d'objet...). C'est alors que l'on peut procéder à la traduction du texte ainsi transposé, segment par segment, en vérifiant systématiquement le classicisme du vocabulaire et des structures syntaxiques. Enfin, les candidats doivent se relire scrupuleusement, en procédant de manière ciblée, par catégories grammaticales.

Venons-en au détail du texte proposé cette année. Dans les deux premières lignes, les candidats pouvaient légitimement se poser la question de savoir si l'on avait affaire à un potentiel ou à un irréel du présent. Comme on l'apprend plus bas (« c'est néanmoins ce que font tous les hommes »), l'hypothèse envisagée a cours dans la réalité, mais la présence de « néanmoins » pourrait faire pencher la balance du côté de l'irréel du présent. Le jury a donc été souple et a accepté le recours au potentiel (subjonctif présent) et à l'irréel du présent (subjonctif imparfait), pour peu que les candidats aient fait preuve de cohérence dans le choix des temps verbaux tout au long du passage concerné. Il a même eu l'heureuse surprise de trouver dans une excellente copie ce qui est, sans doute, la meilleure traduction : « que dirait-on » rendu tout bonnement par quid si, tant il est vrai qu'en thème, la simplicité est souvent, avec la correction grammaticale, la meilleure des qualités! En tout cas, un rappel est ici de mise: si la grammaire scolaire oppose très frontalement l'emploi du subjonctif présent pour exprimer le potentiel et l'emploi du subjonctif imparfait pour exprimer l'irréel du présent, la distinction est parfois très difficile, voire impossible, à établir entre le potentiel et l'irréel du présent et les Anciens euxmêmes pouvaient avoir du mal à y voir clair. Du reste, le subjonctif présent a pu, dès l'époque classique, servir à exprimer également l'irréel (voir Syntaxe Ernout-Thomas, p. 378-380, qui conclut sans ambages qu'il serait « vain de tout vouloir justifier » et que les confusions sont

« fréquentes »). C'est donc la seule cohérence dans le choix des temps que le jury a ici regardée de près dans les copies des candidats, qui s'en sont d'ailleurs généralement bien sortis.

Pour traduire le participe « voyant », le jury a accepté la subordination par cum suivi du subjonctif (qui est probablement la plus latine), par quamquam suivi de l'indicatif, ainsi que le participe latin, même si cette dernière solution est moins satisfaisante. Comme souvent, nous avons fait preuve de souplesse concernant le vocabulaire. Le substantif « image », qui peut ne pas être évident à traduire dans certains cas, n'a pas ici posé de difficultés aux candidats; parmi les substantifs rencontrés dans les copies, seuls species et facies étaient inadaptés. D'autre part, le jury a constaté cette année que des candidats omettent certains « petits mots » dont la traduction est pourtant attendue: ainsi, par exemple, de l'article indéfini « un » dans l'expression « un homme », et du pronom « y » qui, utilisé à deux reprises en français pour renvoyer au miroir, devait également être traduit à deux reprises en latin, par cohérence. Plus globalement, les fautes grammaticales commises dans ce passage concernent principalement la traduction du déterminant possessif de la troisième personne et la traduction de « et ... ne... jamais », qui appelle évidemment le recours à nec ... umquam. Les deux mots enchâssés au discours direct « Me voilà! » ont été souvent traduits correctement et le jury a accepté un bon nombre de tournures. Il est à noter cependant que l'emploi de ecce suivi de l'accusatif est attesté seulement chez Plaute et Térence et que en ego et en hic est sont souvent d'emploi poétique. Une bonne solution, rencontrée à de nombreuses reprises dans les copies, était de traduire par Hic ego sum! Dans la séquence « ne l'accuserait-on pas... », parallèlement à d'autres constructions possibles, les candidats ont souvent bien construit le verbe accusare avec l'accusatif pour désigner l'accusé et le génitif pour désigner le motif de l'accusation. Dans la séquence « d'une stupidité peu différente de la folie », il était possible d'avoir recours aussi bien au verbe differre (ab aliqua re) qu'à l'adjectif diuersus (ab + Abl.) mais, pour traduire « peu », plusieurs copies ont confondu paulum et paulo (qui ne pouvait convenir). En thème, une solution souvent efficace pour rendre « peu » est de tourner par non/haud multum. Dans la dernière phrase, qui pouvait opportunément débuter par un relatif de liaison, le jury a accepté le recours à ago sans complément d'objet, ce tour étant attesté en langue classique avec ce verbe. Il tient cependant, d'une manière générale, à mettre en garde les candidats contre les constructions absolues qui ne peuvent être utilisées que très rarement, comme c'était certes ici le cas, mais l'exception n'est pas la norme! La dernière séquence « et c'est même l'unique secret qu'ils ont trouvé pour se rendre heureux » a été moins bien traduite et a donné lieu à bon nombre d'erreurs syntaxiques ou morphologiques : des barbarismes affectant les verbes inuenio

ou *reperio*, la confusion entre le pronom réfléchi et le non-réfléchi, le non-respect de la concordance des temps (après une principale à un temps du passé, la subordonnée se trouvant dans un rapport de simultanéité se met au subjonctif imparfait) et la construction de l'attribut du COD « heureux » qui, en tant que tel, devait être à l'accusatif. Enfin, plusieurs candidats ayant voulu tourner leur phrase en utilisant le passif du verbe *facere* ont oublié que c'est *fio* qui sert de passif à *facio*, d'où quelques barbarismes, au demeurant très courants hélas, affectant cette forme.

Au-delà des erreurs ponctuelles qui, parfois, relèvent de l'inattention (nous pensons tout particulièrement à la traduction de « et ... ne ... jamais » ou encore aux barbarismes affectant des formes verbales aux temps du perfectum actif dus à l'assimilation du -i de première personne du singulier au radical du verbe) ou au non-respect de la concordance des temps, mis à part dans un tout petit nombre de copies très faibles, le jury ne peut que redire sa satisfaction de voir que les candidats s'en sortent souvent bien en thème latin, et parfois même sensiblement mieux qu'en version. Un dernier point, très matériel : nous avons eu, cette année, un nombre non négligeable de copies très peu lisibles, écrites de manière extrêmement compacte, sans sauts de ligne. Nous invitons donc les candidats à soigner davantage leur graphie, toute erreur en la matière pouvant coûter cher dans l'exercice du thème, et à aérer beaucoup plus leurs copies.